# GRAND RASSEMBLEMENT CITOYEN

CONTRE LE PÉTROLE ET LE GAZ DE SCHISTE



## **DIMANCHE 28** FÉVRIER

### **MOBILISONS-NOUS**

pour dire définitivement non aux pétrole et gaz de schiste et de couche

Ni ici, ni ailleurs Ni aujourd'hui, ni demain

Animations à partir de 11h MARCHE MILITANTE À 14h



#### **APPEL A MOBILISATION**

Nous, collectifs contre l'exploration et l'exploitation des pétrole et gaz de schiste et de couche, mobilisés depuis octobre 2010 pour demander l'interdiction totale dans le monde de cette activité extractive, appelons à une large mobilisation de la population et des élus le dimanche 28 février 2016 à Barjac (Gard).

Nous appelons à cette mobilisation citoyenne pour répondre au délibéré du Tribunal administratif de Cergy Pontoise rendu le 28 janvier 2016 annulant l'abrogation du permis de Montélimar détenu par l'entreprise Total.

L'abrogation a été prononcée au regard de la loi Jacob interdisant l'utilisation de la fracturation hydraulique, mais la société Total a modifié ses déclarations techniques après la parution de la loi, en précisant dans son rapport qu'elle n'utiliserait pas la fracturation hydraulique, seule technique actuellement apte à explorer et exploiter les hydrocarbures de roche-mère.

François Hollande, à la clôture de la COP 21 annonçait fièrement un accord limitant le réchauffement climatique à moins de 2° par rapport à l'ère pré-industrielle, alors que le GIEC, le groupe d'experts nommé par l'ONU, nous dit que pour limiter le réchauffement climatique en dessous de 2° il faut laisser 80% des réserves prouvées d'hydrocarbures dans le sol.

Le mardi 12 janvier 2016, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie Ségolène Royal déclarait à l'Assemblée Nationale "Puisqu'il faut réduire la part des énergies fossiles, pourquoi continuer à donner des autorisations de recherches d'hydrocarbures conventionnels? Et c'est précisément la prise de position qui est la mienne, à savoir ne plus délivrer d'autorisation de recherches d'hydrocarbures conventionnels, puisqu'il faut inciter les groupes industriels qui s'engagent dans ce type d'activité à réorienter leurs investissements vers la production d'énergies renouvelables ou vers la production de l'efficacité énergétique".

Par ailleurs, les projets d'accords TAFTA et CETA, et plus généralement les politiques de libéralisation des échanges et de l'investissement, visent le commerce international, notamment transatlantique, des énergies fossiles. Ces règles, notamment par l'intermédiaire des dispositifs d'arbitrage investisseur-État, constituent des entraves manifestes à la possibilité d'une véritable transition énergétique permettant la relocalisation.

#### Forts de ces constats, nous, collectifs contre les pétrole et gaz de schiste et de couche, exigeons :

- que le permis de Montélimar ne soit pas remis en vigueur et soit définitivement abrogé.
- qu'il s'agisse des trois permis limitrophes (Bassin d'Alès, Plaine d'Alès et Navacelles) ou de la trentaine d'autres permis arrivés à échéance, aucune demande de renouvellement ou de prolongation exceptionnelle ne doit être accordée.
- que les 133 demandes de permis (données du Ministère de décembre 2015) en cours d'instruction sur le territoire français soient définitivement rejetées.
- que les positions prises par la ministre de l'écologie, de ne plus délivrer d'autorisation de recherches d'hydrocarbures conventionnels ne soient pas qu'un simple effet d'annonce et soient mises en oeuvre immédiatement.
- que le gouvernement, sur proposition du Parlement, prépare une loi interdisant toute exploration exploitation d'hydrocarbures non conventionnels, ainsi qu'il s'y était engagé pendant la campagne électorale de 2012.
- que les accords de libre-échange TAFTA et CETA ne soient pas signés par nos gouvernants.